

Personnes présentes :

Les directrices d'école : Mme ROY (présidente du Conseil d'Ecole) et Mme ASTIER (faisant fonction en l'absence de Mme Tintignac).

Les enseignantes : Mme LEYSSENE, Mme DELMONT, Mme DALMAY-ROUGIER, Mme DOUBLET, Mme LEVIS, Mme DEBORD et Mme ROYER.

Les représentants des municipalités :

Mme TUYERAS (Maire de St Brice sur Vienne),

Mme MAGOUTIER (Adjointe au Maire de St-Brice-sur-Vienne),

Mme BAURY et M. BURIN (Conseillers municipaux de la Mairie de St Martin de Jussac)

Les représentants DDEN : M. GRANCOING et M. BUISSON

Les représentants des parents d'élèves : Mmes DUPONT, BELLAYER, LECOMTE, BAGROS, M. VERGNE (Représentants de l'école de Saint Brice sur Vienne), Mme PERRON, M. BERNON, Mme FROUART (Représentants de l'école de Saint-Martin de Jussac).

Absents excusés : M. Hugon (Inspecteur de l'Education Nationale), Mme Bruyère, enseignante (remplaçante de Mme Tintignac).

Absente : Mme Soury, maire de Saint-Martin de Jussac.

Ordre du jour :

- **Point sur la carte scolaire pour la rentrée 2019**
- **Liaison avec le collègue**
- **Projets d'activités jusqu'à la fin de l'année scolaire**
- **Bilan des coopératives scolaires**
- **Travaux**
- **Questions diverses**

- **Point sur la carte scolaire pour la rentrée 2019**

Mme Roy rappelle la validation de la suppression d'un poste d'enseignant sur l'école de Saint Brice sur Vienne au CDEN (conseil départemental de l'Education nationale) du 15 février 2019.

Mme Roy remercie les parents d'élèves qui se sont beaucoup investis pour essayer de sauver la classe, ainsi que la mairie de Saint-Brice pour son soutien.

Elle profite de l'évocation de ce fait pour répondre à une question sur la répartition des classes à la rentrée prochaine. Elle précise que la répartition des élèves dans les classes sera affichée comme c'est de coutume, lors de la journée de pré-rentrée.

Les enfants concernés par les transports de navette seront informés en temps et en heure pour pouvoir faire les demandes nécessaires. Elle explique que les répartitions tiennent

compte des fratries et du domicile des parents. Elle précise qu'il n'y aura pas d'inscriptions pour les élèves relevant de la toute petite section à la rentrée 2019 (moins de 3 ans).

Mme Tuyeras remercie également les parents pour leur mobilisation. Elle revient sur leurs inquiétudes qu'elle a relayées à M. Hugon.

Mme Astier souligne que la mobilisation a apporté une cohésion entre enseignants, parents et municipalité.

Mme Bagros s'interroge sur la suite à donner à cette synergie entre les différents acteurs de l'école pour continuer à avancer ensemble pour les enfants.

Mme Roy propose de se retrouver pour une réunion extérieure au conseil d'école dont il faudra fixer la date.

Mme Tuyeras envisageait de proposer un moment de convivialité entre parents, enseignants et municipalité.

→ **Liaison avec le collègue**

Cette liaison s'articule autour de deux axes:

- Le conseil école-collège, dont la première réunion pour cette année scolaire s'est tenue en janvier 2019. Le thème abordé était les évaluations de 6^e qui ont eu lieu en octobre 2018. L'organisation de ses tests a été présentée par M. Arzoumanian, inspecteur académique de mathématiques.

- Un projet commun et des échanges sont en cours entre la classe de CM2 et une classe de 6^e. Les deux classes ont lu le même roman *L'interrogatoire* d'Hubert Ben Kemoun et rencontreront l'auteur ensemble.

Les élèves de CM2 se sont rendus au collège Langevin le lundi 18 mars, après-midi et ont travaillé en ateliers avec des 6^e sur des projets d'écriture autour du livre. Une deuxième rencontre aura lieu le lundi 6 mai dans la matinée. Les enfants de CM2 resteront déjeuner au self du collège et visiteront l'établissement l'après-midi.

→ **Projets d'activités jusqu'à la fin de l'année scolaire**

- Un projet de collecte de recettes de cuisine concerne l'ensemble du RPI. Chaque classe mutualise des recettes pour les proposer dans un livret édité en fin d'année par l'association des parents d'élèves.

A Saint-Brice, les enfants réalisent les recettes en classe. A Saint-Martin, ils proposent les recettes de cuisine et choisissent ensemble celles qui figureront dans le recueil. La collecte se tient jusqu'au 25 mars.

Saint-Brice :

- Projet ENIR (Ecole innovante et ruralité) :

Réponse à un appel à projet pour financer l'acquisition de matériel numérique qui a été déposé par l'école.

Mme Tuyeras précise que le dossier de candidature a été présenté à M. Hugon, puis aux services de l'État. La mairie a reçu un accusé de réception qui stipule que le dossier est complet, mais il n'y a pas d'autres précisions pour le moment. Les sommes sont cependant inscrites dans le budget de la commune qui sera soumis au vote le 5 avril.

Les enseignantes envisagent l'achat d'un vidéoprojecteur interactif pour une classe, d'un visualisateur pour filmer et projeter les travaux d'élèves, par exemple, et la transformation d'un vidéoprojecteur déjà acquis en tableau numérique interactif.

- Projet de décoration du préau :

Les enfants de l'école ont réalisé des dessins qui seront reproduits sur les murs par un graffeur.

- Équipement de la BCD :

Une subvention de l'Education nationale doit être employée à l'achat de livres pour la bibliothèque récemment créée dans l'école. Une demande de devis a été faite auprès de la librairie La Maison bleue de Saint-Junien. L'achat des 176 livres est en attente de validation par le conseil municipal et ne saurait tarder.

- Olympiades de fin d'année.

Ces rencontres regroupent les deux écoles sur le site de Chambéry. Les classes de la grande section au CM2 se retrouvent pour toute la journée autour de jeux collectifs et sportifs. Les équipes mélangent des élèves de chaque niveau. Les enfants de petite et moyenne section rejoignent le groupe dans l'après-midi pour le goûter. La date envisagée est le 18 juin.

- *Faites des livres* (semaine du 20 au 24 mai)

Dans le cadre du festival de littérature jeunesse *Faites des livres*, un conteur interviendra le mardi 21 mai pour les maternelles.

Le jeudi 23 mai, le sciencebus des Petits débrouillards animera des activités scientifiques pour les élèves de CP et CE1.

Les deux interventions sont prises en charge par l'association *Faites des livres*.

- Cycle piscine :

Le cycle est terminé pour les élèves de grande section. A partir du mardi 26 mars, les élèves de CP et CE1 se rendront à la piscine pour 10 séances qui prendront fin le 11 juin.

Saint-Martin :

- Cycle piscine :

Le cycle piscine est terminé pour les CE2. Il commence pour les CM1 et CM2 à partir du jeudi 28 (classe de Mme Debord) et vendredi 29 mars (classe de Mme Leyssène) jusqu'au 13 juin et 14 juin inclus.

-Cycle athlétisme :

Toutes les classes bénéficient d'un cycle athlétisme avec Delphine Béguier.

Les CM1 et CM2 viennent de terminer un cycle accrosport qui s'est déroulé sur la période 3.

-Musique :

L'intervenante en musique intervient sur l'école de février à juin.

- Sorties :

- Les classes du CP au CM2 ont bénéficié de la présentation du métier de gendarme.
- 22 mars : les CE2 passeront le permis piéton dans le centre-ville de Saint-Junien.
- 29 mars : les CE2 iront visiter l'exposition de photographies de Babette Mangolte au musée d'art contemporain de Rochechouart.
- 4 avril : les CE2 participeront à un ekiden (course en relais). Les CM1 se rendront à Saint-Auvent pour réaliser des ateliers scientifiques.
- 23 mai : 6^e D et CM2 rencontreront Hubert Ben Kemoun dans le cadre de leur liaison, au collège Langevin (*Faites des livres*)
- 24 mai : les CE2 rencontreront l'illustrateur Laurent Audouin et les CM1 rencontreront Emilie Provost (illustratrice) et Françoise Persiani (auteur). (*Faites des livres*)
- Les CM2 préparent le permis internet lors de deux interventions et les dangers du numérique sont évoqués en géographie.
- La classe de Mme Leyssène (CM1-CM2) participe à un échange dans le cadre du cours d'anglais avec une classe du collège Langevin. Au mois de juin, ils prendront part à un escape game dans le collège.
- La sortie de fin d'année est envisagée en juin. Toutes les classes devraient se rendre dans le pays de Nexon pour réaliser des activités ayant trait à la nature (Land art, accrobranches...)

→ **Bilan des coopératives scolaires**

Saint-Brice : 4208,13 €

La vente de photos a rapporté 958 €

Saint-Martin : 3605 €

Dépenses : 5887 €

Recettes : 6100 €

La vente de chocolats a rapporté 523 €, les cotisations de rentrée des familles 515 €. La mairie attribue une subvention de 110 €.

→ **Travaux**

Saint-Martin :

Mme Roy précise qu'elle a adressé un mail en mairie sur les sujets suivants :

- ENIR : le dossier a été déposé au niveau de l'académie. Une commission budget est prévue dans la semaine et le sujet sera abordé.
- Le réassortiment de la mallette PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) a été effectué au cours de la semaine écoulée.
- Les enseignantes font une demande de maintenance sur les PC de l'école, en particulier le poste de direction qui est très lent. La mairie lance une demande de devis pour ces interventions.
- Les élèves de CE2 ont adressé un courrier à Mme le Maire. Réunis en conseil d'élèves, ils ont demandé du matériel (cordes à sauter, buts de foot...). Mme Roy demande qu'une réponse soit faite directement aux enfants de la classe.
- Les enseignantes souhaiteraient faire don des anciens manuels obsolètes à une association qui les acheminerait vers des écoles en Afrique. C'est à la mairie que revient la décision de ce don, la municipalité va donc relancer l'association pour traiter avec elle.

- Aménagement de la salle commune : les anciennes tables fixes et les chaises ont été enlevées et remplacées par des tables pliables et des tabourets. Les enseignantes regrettent que l'ensemble de cet ancien mobilier ait été enlevé. Habitues à faire travailler des groupes d'élèves en ateliers dans cette salle, elles déplorent la difficile manipulation des nouvelles tables et l'inconfort des tabourets. Elles demandent si une ou deux tables ainsi que quelques chaises ne pourraient pas être réinstallées. Les conseillers municipaux prennent note de la demande.

Il y aurait également un besoin en mobilier de bibliothèque pour l'aménagement de la BCD. L'achat d'étagères va être étudié.

Saint-Brice :

- Fermeture de la structure de jeux. Les enseignantes ont demandé la sécurisation de l'espace autour de la structure afin que les enfants ne sautent ou ne tombent pas de la bordure. Des éléments sont également à réparer.

Les employés municipaux vont intervenir un mercredi très prochainement pour réaliser les travaux nécessaires sur l'école : réparation de la structure, porte du bâtiment des maternelles qui « force », mise en service du bac à sable... Les enseignantes précisent que si l'intervention devait se faire sur les horaires de l'école, elles prendraient les dispositions nécessaires à la sécurité des enfants et à la tranquillité des ouvriers. Mme le Maire préfère privilégier les interventions en dehors de la présence des enfants.

Mme Tuyéras présente des projets pour sécuriser la structure de jeux. Elle précise que le passage le long de la route en bas de l'accès à la garderie sera équipé du même dispositif à la place des barrières métalliques. Enseignants et parents demandent s'il est possible d'envisager le goudronnage de ce passage qui est actuellement boueux et glissant, ainsi que le parvis de la garderie.

Mme le Maire informe du recrutement d'un responsable des services techniques en mairie au 1^{er} avril qui sera dorénavant en charge de ces questions et l'interlocuteur privilégié pour les travaux.

→ Questions diverses

Les temps d'APC des enfants sont-ils décomptés de la garderie ?

Oui, les maîtresses donnent une liste des enfants concernés pour que la garderie ne soit pas comptabilisée.

Pour quelles raisons la facturation de la cantine a-t-elle tant tardé à Saint-Martin ?

C'est un problème de logiciel qui est en cause. Les familles ont reçu un échéancier pour l'échelonnement des règlements.

Ce même logiciel ne permet pas la facturation au mois.

Quelles sont les conséquences envisageables de la loi Blanquer sur l'éducation sur nos communes et écoles rurales ?

Mme Roy présente les grandes lignes de la loi Blanquer :

Elle prévoit l'instruction obligatoire dès 3 ans (environ 25 000 enfants de 3 à 6 ans ne fréquentent pas l'école maternelle en France).

Elle initie la création d'Etablissements publics des savoirs fondamentaux. Ces structures mutualiseraient la gestion des écoles et collèges sous l'autorité du principal du collège. Il n'y aurait plus de missions de directeurs d'école qui seraient remplacés par un principal adjoint en charge du premier degré au collège. La conséquence directe serait une

délocalisation de la gestion des écoles et la perte d'interlocuteurs de proximité en la personne des directeurs.

Cette loi a été adoptée à l'assemblée nationale en première lecture. Elle sera soumise au vote du Sénat, le 13 mai prochain.

Des élus et des syndicats ont déjà saisi des sénateurs les enjoignant à ne pas voter cette loi. Les sénateurs sont joignables par tous les citoyens.

Les représentants des parents d'élèves du RPI envisagent d'envoyer également un courrier.

Pourquoi les menus de la cantine de Saint-Brice changent par rapport à l'affichage ?

Les commandes sont faites en avance, les menus peuvent donc varier en fonction :

- des absences des personnels
- des stocks
- en cas de grève des personnels

Pourquoi les enfants n'ont pas les mêmes desserts selon le service ?

Les conditionnements des produits sont un peu gros. Ils couvrent souvent un service complet mais ne peuvent en couvrir deux en totalité.

Les repas sont-ils équilibrés ?

Oui, mais une réflexion va être menée sur la qualité et la quantité.

Les parents évoquent la possibilité de la mise en place d'une commission menus.

Mme le maire annonce que la question de la cantine va être traitée et que tous les problèmes seront abordés.

Mme Magoutier fait lecture d'un texte du conseil municipal de Saint-Brice.

La mairie de Saint-Martin remet en cause la répartition des coûts de fonctionnement des écoles du RPI. Les conventions relatives au RPI ne sont plus signées et les redevances ne sont plus payées depuis plusieurs années. La mairie de Saint-Brice supportant seule les coûts est dans une situation délicate et a décidé d'en informer Mme la Sous-préfète. La municipalité de Saint-Brice demande à celle de Saint-Martin de signer les conventions et de s'acquitter des créances.

Le texte est annexé au présent compte-rendu

Mme Tuyeras affirme son attachement au RPI et souhaite une solution rapide à cette situation.

Le prochain conseil d'école se réunira le mardi 18 juin 2019.

La secrétaire de séance,
Delphine FROUART
(représentante des parents d'élèves
de Saint-Martin)

La présidente du conseil d'école,
Anabel ROY



A Saint Martin de Jussac,
Le 26 mars 2019.

TEL 05.55.02.18.15
FAX 05.55.02.06.06
commune.saintmartindejussac@wanadoo.fr

OUVERT
Lundi-Mardi-Vendredi-Samedi
De 9h à 12h

A destination des membres du Conseil d'Ecole

OBJET : Facturation du RPI

Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière séance du conseil d'école du 19 mars 2019, une déclaration a été faite par les élus de St-Brice sur Vienne représentant le conseil municipal de cette même commune concernant « le fonctionnement actuel du RPI et les difficultés que la commune de St-Brice rencontre ».

Pour une complète transparence, nous vous apportons une réponse à cette intervention :

« La dernière convention annuelle du RPI a été signée le 18/02/2014 avant la fin du précédent mandat municipal ; la commune de St-Martin a donc réglé le 01/10/14 la somme de 7965,17 € pour l'année scolaire 2013-14.

Pour l'année scolaire 2014-15, nous avons sollicité oralement plusieurs entrevues sans succès et St-Martin a payé le 12/08/15 la somme de 8106,04 € malgré l'absence de signature de la convention (pièce justificative pourtant exigée par la Trésorerie).

Il s'est ensuite écoulé plusieurs mois sans réaction des deux parties.

Le conseil municipal de St-Martin s'est réuni le 04/11/16. Il a été décidé de proposer une réunion de travail entre les élus en charge des Affaires Scolaires des deux communes, ce qui a été formalisé par courriel. Cette proposition de réunion est restée sans réponse de la part de St-Brice Sur Vienne.

A la suite, nous avons reçu des éléments de facturation et un titre exécutoire (facture) de 10 401,40 € émis par St-Brice en date du 18/01/17 (année scolaire 2015/16).

Nous avons ainsi constaté une hausse de **28 %** de notre participation aux frais du RPI et avons donc demandé des justificatifs, quelques uns ont été reçus le 27/02/17.

Toujours sans nouvelles de la réunion proposée début novembre 2016, nous avons informé le Trésorier de la situation et avons demandé un allongement du délai réglementaire de paiement, par courrier du 28/03/17. Notre démarche visait l'obtention d'un accord dans le but d'une répartition des dépenses juste et équitable pour les collectivités.

Une réunion s'est tenue le 26/06/17 entre maires pour faire le point sur les éléments justificatifs.

Le conseil municipal de St-Martin s'est réuni le 30/06/17 et a décidé de repousser la décision d'établir une nouvelle convention au regard des éléments justificatifs fournis par St-Brice. Il a également voté la constitution de groupes de travail pour « mettre tout à plat ».

Le 13/11/17, un courrier de St-Brice a fait état d'une facture à venir de 15 290 € pour l'année scolaire 2016/17 (soit plus du double de la participation pour 2013/14) qui a entraîné une suspension des paiements, notifiée à la Trésorerie.

Conscients de la nécessité de régler cette situation, nous nous sommes réunis à plusieurs reprises depuis février 2018.

Un projet de compte-rendu a été proposé à St-Brice pour co-signature en vue d'un accord de principe. Celui-ci est toujours en attente de rédaction définitive et la question soulevée concernant les justifications des charges de personnel est jusque-là restée sans réponse de St-Brice.

Mais pourquoi cette situation aujourd'hui ?

Vous avez certainement remarqué des périodes de « coupure » dans le déroulé des événements. Parallèlement à ces démarches, un autre sujet commun à St Martin et St-Brice nous a mobilisés, à savoir la clef de répartition financière des frais de transports scolaires des enfants.

Le transport scolaire est facturé par le Syndicat Mixte Vienne Gorre. En 2015, nous avons constaté sur les listes des élèves annexés aux factures que plusieurs enfants domiciliés à St-Brice y figuraient.

Après recherches, ce système de facturation se pratique depuis la création du RPI en 2003.

Nous nous sommes entendus dire que cette situation serait justifiée sous prétexte que la facturation fait référence au point de descente des enfants.

Or les enfants de chaque commune sont déposés à chaque école par la navette (qui se trouve être le même véhicule que les transports scolaires). Pourtant la navette fait l'objet d'une facturation indépendante des transports scolaires (cf. article 4 des conventions du RPI).

Vous constaterez, contrairement à ce qui pourrait être dit, que les questions des transports scolaires et du RPI sont donc, bel et bien, liées.

Nous vous épargnons les différentes dates de courriel, courriers, échanges, propositions de réunion qui sont restés lettre morte (même de la part du Trésorier de Rochechouart alors que le Trésorier de St-Junien était disposé à prendre part aux réunions) à propos de ce sujet.

Sachez qu'au regard des éléments dont nous disposons, St-Martin aurait fait une solidarité en faveur de St-Brice sur la période de 2013 à 2018 de **15445, 16 €**.

Enfin, nous avons sollicité, nous aussi spontanément Madame la Sous-Préfète avant le 25/01/19 pour nous aider dans la résolution de ces problèmes et aboutir à un accord.

Nous vous invitons à consulter et méditer le rapport n°553 du Sénat enregistré le 24 juin 2015 et rédigée par Mme Marie-Annick DUCHÊNE, sénatrice.

En page 23, dernier paragraphe vous y trouverez les mots suivants :

« Le conseil d'école ne doit pas être - un tribunal - où l'élu est mis en difficulté, mais doit au contraire lui permettre d'apporter de vraies réponses aux interrogations des membres de la communauté éducative. Il convient donc de prévoir que toute question adressée au maire doive être explicitement inscrite à l'ordre du jour de la réunion et communiquée préalablement à la réunion sous peine d'être irrecevable. »

Dans l'intérêt des enfants, leurs parents et l'équipe éducative, nous ne nous pouvons que regretter la tournure des événements.

Les membres du Bureau en charge de ce dossier

RPI Déclaration faite au Conseil d'école du 19 mars 2019 par les élues de St Brice

Nous intervenons aujourd'hui, mandatées par le CM et la délibération du 1^{er} février 2019, pour vous présenter le fonctionnement actuel du RPI et les difficultés que la commune de St- Brice rencontre.

Le RPI est pris en charge financièrement par les 2 communes selon une convention qui établit la répartition, chaque commune payant au prorata de ses enfants. Les montants entre les 2 communes ne sont pas équilibrés car d'une part, un enfant de maternelle coûte presque le double d'un enfant en élémentaire, et d'autre part, St Brice seule, assure la garderie. Aussi St Martin est redevable des services rendus par St-Brice pour des montants plus ou moins élevés.

Depuis 2015, le CM de St Martin remet en cause la convention et les coûts, aussi depuis cette date aucun règlement n'a été fait. Notre commune finance donc seule, la maternelle ainsi que la garderie alors que nous continuons à accueillir les enfants de St Martin. A la demande de St Martin, nous avons recalculé tous les coûts sur chaque poste (personnel, cantines garderies...) et St Martin devrait s'acquitter d'une dette de 10 000 euros pour l'année 2015-2016, de 16 000 euros pour 2016-2017, chiffres sur lesquels nous sommes tombés d'accord lors d'une dernière réunion le 24 novembre 2018. Aucune somme n'a été arrêtée pour 2017-18, la réunion prévue ne s'étant pas tenue courant février.

Jusque-là nous avons respecté la confidentialité pour ne pas mettre en difficulté le RPI et notre voisine. Actuellement nous travaillons sur le budget et même si la situation est moins tendue que les années précédentes, le CM estime qu'il n'est plus possible de demander aux habitants de St-Brice de se substituer à ceux de St Martin. C'est pourquoi, mandatées par le CM et après mûre réflexion, nous avons informé les autorités de l'Etat (Mme La Sous-Préfète), et aujourd'hui nous informons le Conseil d'école.

Nous espérons vivement que ce problème sera rapidement réglé pour ne pas remettre en cause le RPI et nous demandons instamment à Mme le Maire de St Martin de signer les conventions concernant le RPI afin de mandater fin mars les sommes dues.